DISSIDENCE DANS LE « BLOC »

Nos lecteurs connaissent les allées et venues qui ont eu lieu entre la Commission des associations et M. Combes, pour établir l'accord sur le texte relatif aux sécularisations.

M. Combes veut le texte le plus excessif : celui de la relégation, mais il rencontre de sérieuses résistances dans le sein même du gouvernement, de la part de son collègue, le garde des sceaux, qui soutient en dessous les résistances de MM. Hubbard, Bos et Aubry.

Dans la Commission, cependant, il se trouva hier que MM. Hubbard, Charles Bos et Aubry maintinrent leur opposition, encouragés par M. Clémenceau. Celui-ci a déclaré dans l'*Aurore* que, fût-il seul, il ne voterait pas le projet de sécularisation. Et on dit aussi qu'un homme politique plus considérable agissait dans la coulisse.

Donc, il y a présentement scission complète, ainsi que nous l'avons exposé hier. Dans ces conditions, la majorité était désemparée; et, malgré qu'elle se soit ressaisie tard dans la soirée et ait décidé de déposer projet et rapport sur le bureau de la Chambre, on peut être assuré que ses craintes n'ont pas disparu. M. Combes a menacé les délégués des groupes de gauche de leur abandonner son portefeuille, s'ils ne le soutenaient pas. Aussitôt, ceux-ci, ont désavoué MM. Hubbard, Bos et Aubry. Et, pressée par ses délégués, la Commission des associations s'est réunie ce matin pour se conformer à leurs désirs. Donc, nous aurons un débat à la Chambre sur le fameux projet.

Car, il ne semble pas que les adversaires cités plus haut veuillent désarmer. Bien au contraire, M. Hubbard écrit dans l'*Action* :

Le texte est à la fois dangereux, insuffisant, inacceptable, contraire aux principes les plus certains de notre droit.

Nous userons, avec notre entière indépendance, du droit d'avertir votre parti, en toute circonstance, de ce qui nous paraît juste : le principal n'est pas de savoir si l'on est suivi, mais si l'on a raison.

Nous avons donné nos raisons : nous avons confiance dans le jugement des hommes libres.

Dans le *Rappel*, M. Charles Bos se montre plus énergique :

Je ne changerai pas d'opinion. Je lutterai jusqu'au bout, n'étant pas de ceux qui, sans protester, laisseront le parti républicain se déshonorer.

C'est donc bien la scission. M. Combes a contre lui à la Chambre plusieurs de ses amis hier les plus fervents, et aussi un grand nombre de membres de l'Union démocratique au Sénat. Si le projet était voté à la Chambre, M. Combes aurait contre lui, au Sénat : MM. Waldeck-Rousseau et Clémenceau.

Voici, d'autre part, que M. Sigismond Lacroix, dans le *Radical*, blâme sévèrement les amis du président du Conseil qui sont allés, dimanche, semer la guerre civile à Nantes, à Dunkerque, etc.

Je donne donc tort énergiquement aux manifestants de Dunkerque, dit-il, qui ont tenté de disperser une procession par la force.

En ce qui concerne les incidents de Nantes, je dois dire que je ne vois aucune circonstance atténuante pour ceux des libres penseurs qui sont allés manifester devant la cathédrale. Ils avaient demandé et obtenu que la procession fût interdite; que voulaient-ils de plus? Ils ne peuvent pourtant pas avoir la prétention d'empêcher les catholiques d'exercer leur culte chez eux, dans l'intérieur des églises que l'Etat leur concède à tort, je le veux, mais qu'il leur concède. Les catholiques se sont défendus, trop rudement; il faut dire, à leur décharge, qu'ils étaient incontestablement provoqués, et provoqués sans motifs, puisqu'ils ne processionnaient pas, selon l'ordre du préfet.

Tout cela est de mauvais augure pour le président du Conseil.

L. B.

Contre la basilique de Fourvières

Notre correspondant de Lyon nous télégraphie :

Le Conseil municipal de Lyon a voté hier soir le vœu ridicule et sectaire que voici :

« Le Conseil considérant qu'il est du devoir de tous les élus républicains de s'attacher à réaliser l'unité morale de nos concitoyens par l'unité politique;

Considérant que cette unité est constamment troublée grâce au fanatisme et aux superstitions entretenues avec soin par le parti clérical;

Considérant que la basilique de Fourvière est dans notre région la citadelle de la superstition et de l'exploitation religieuse, qu'elle se dresse sur le point culminant de notre ville comme pour jeter un insolent défi à la démocratie [illegible] et à la philosophie de la raison et de la vérité.

Emet le vœu qu'il soit procédé sans retard à sa suppression ou à sa fermeture. »

Une vive discussion s'est produite.

Le maire Augagneur a déclaré approuver le vœu qui a été voté par 26 voix contre 7.

LES ANTICLÉRICAUX RECOMMENCENT

Nantes. — Le journal socialiste l'*Avant-Garde* convoque, dans une édition spéciale, tous ses amis à l'enterrement du citoyen Gaulay, « lâchement assassiné, dit le journal, par les cléricaux dimanche dernier ».

Cet enterrement aura lieu ce soir, mercredi, à 6 h. 1/4.

LA PAROLE D'UN MAGISTRAT

Vendredi dernier, le procureur de la République de Vannes, M. Béraud-Dupalis, accompagné d'une vingtaine de gendarmes, se dirigeait vers le couvent de Sarzeau. Aussitôt la cloche des Pères donnait l'alarme à la population, et en quelques instants une foule considérable s'amassait devant le couvent. Voyant la difficulté de pénétrer dans le couvent malgré la foule, le magistrat annonce qu'il vient simplement pour constater l'invalidité de deux vieux Pères.

On exigea du procureur la promesse formelle que là se bornerait sa mission. Le magistrat promit. On le laissa entrer.

Mais l'interrogatoire des Pères terminé, le magistrat voulut se livrer à des perquisitions. Cela sortait des conventions, et les personnes présentes firent remarquer au magistrat qu'en l'absence du supérieur, parti en voyage pour La Rochelle, il ne pouvait perquisitionner. On le conduisit vers la porte. Mais à peine la porte était-elle entr'ouverte qu'il en profitait pour crier : « A moi les gendarmes ! »

Alors, une bousculade générale se produisit. La foule aurait immobilisé les gendarmes si au même moment tout ne s'était arrêté devant le passage du Saint Sacrement qu'un des vicaires transportait du couvent à l'église paroissiale.

La perquisition eut lieu; et, pour ne pas revenir bredouilles, les gendarmes reçurent l'ordre d'arrêter un fort honorable commerçant, M. Adam, qui avait protesté contre le manque de parole des magistrats.

Cette arrestation a causé une vive indignation dans toute la commune, où l'on n'est pas près d'oublier le nom et les exploits du célèbre Béraud-Dupalis.

NOS DROITS SUR LE MAROC

Le dîner mensuel de l'Union coloniale française et du Comité de Madagascar a eu lieu, hier soir, sous la présidence de M. Etienne député, qui a fait une importante conférence sur le Maroc.

Assistaient à cette réunion : les généraux Dodds, Metzinger, Geil; MM. de Brazza, Millet, Chailley-Bert, de Segonzac, duc de Bassano, Siegfried, etc.

Dans sa conférence, M. Etienne a montré l'Europe s'occupant aujourd'hui de la question du Maroc, alors que ce vaste empire l'avait laissée très longtemps indifférente.

En aucun cas, ajoute-t-il, il ne faut associer la politique que nous faisons dans le sud de l'Algérie, avec celle que nous prétendons faire au Maroc.

Il rappelle ensuite tout ce qu'ont fait les explorateurs français, de Foucauld, Edmond Douttée, de Ségonzac, pour révéler à la France et au monde ce Maroc inconnu, et ajoute :

On peut donc affirmer que s'il existe un pays qui doive revendiquer ses droits sur l'empire chérifien, c'est assurément la France.

Il est incontestable que si la France veut garder à son empire nord-africain toute sa puissance, elle ne peut permettre que cet empire soit menacé ni à l'Est ni à l'Ouest.

S'il est une puissance qui a intérêt à ce que le Maroc entre sous sa prépondérance directe et immédiate, c'est assurément la France.

C'est nous, Français, qui avons le premier pas en matière d'échanges commerciaux. Nous avons un chiffre d'affaires atteignant 41 millions, alors que l'Angleterre ne fait que 29 millions, l'Espagne 7 et l'Allemagne 5.

La France peut donc et doit établir hautement là-bas, sans que personne s'en inquiète, son action prépondérante. Elle doit établir la situation privilégiée que lui crée aussi bien son contact avec l'empire chérifien que ses propres intérêts dans le présent et dans l'avenir.

En établissant la situation qu'elle revendique elle ne générait aucune puissance européenne.

Si l'on veut examiner la question avec une entière franchise et une entière loyauté, on doit reconnaître que les droits de la France sur cet empire sont décisifs.

DANS LE SUD-ORANAIS

Le lieutenant Beriot, commandant le cercle de Beni-Ounif, accompagné d'une petite escorte, a visité hier les oasis de Figuig où presque aucun Européen n'avait pénétré jusqu'ici.

Il a été accueilli avec respect par la population.

Les conditions de la capitulation s'exécutent. L'indemnité de guerre a été payée.

Un djich a volé un troupeau de 840 moutons qui appartenait à un fournisseur de l'armée et se trouvait à 2 kilomètres de Duveyrier, au sud-est du col ouest de Zoubia.

Le berger a été tué. Les voleurs se sont retirés dans l'ouest de Figuig.

Une fraction de la colonne volante qui opère dans le Sud-Oranais est sur leurs traces.

La majeure partie du troupeau enlevé hier a été retrouvée.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ALGÉRIE

Hier a eu lieu, à Alger, la séance d'ouverture du Conseil supérieur.

Le gouverneur général a traité dans son discours les questions d'un chemin de fer d'intérêt général, des sucres, de l'enseignement primaire et de l'organisation des territoires du Sud.

En ce qui concerne ces territoires, le gouverneur a dit que la sécurité n'a pas été troublée dans les oasis sahariennes. La création des forces mobiles recrutées sur place, entretenues avec les ressources du pays, toujours prêtes à l'action et rayonnant à de grandes distances, a puissamment contribué à ce résultat.

C'est une organisation analogue qu'il souhaiterait dans le Sud-Oranais.

« Nous sommes, dit-il, résolus à exercer les droits qui nous sont formellement reconnus, et le Maghzen est particulièrement intéressé à ce que nous les exercions dans leur plénitude. »

EXPÉDITION EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Une dépêche de Ténériffe annonce qu'une expédition, commandée par M. Jacques Lebaudy, a occupé, le mois dernier, la partie de la côte occidentale d'Afrique entre le cap Bojador au sud, et au nord jusque et au-delà du cap Juby.

Cette côte est située en face des îles Canaries sur une étendue de plus de 300 kilomètres.

Le littoral est le plus dangereux de toute l'Afrique et n'offre aucun abri.

L'expédition est armée de fusils à répétition et de canons Hotchkiss à tir rapide et appuyée par plusieurs navires qui croisent sur le littoral.

L'expédition de M. Jacques Lebaudy continue à occuper la côte ainsi que l'hinterland.

M. Jacques Lebaudy se serait assuré le concours des principales tribus indigènes et, ajoute la dépêche qui est communiquée, aurait manifesté l'intention de conserver la souveraineté sur ce territoire.

D'importants travaux vont être commencés. L'emplacement d'une ville est choisi, et on va procéder à la construction d'un port.

VOYAGE DE M. LOUBET EN ANGLETERRE

Le Conseil d'Edimbourg a décidé d'inviter M. Loubet à visiter la ville.

LES FONTES DE M. HÉBRARD

Les galeries de fontes à cire perdue dont nous avons annoncé l'ouverture sont, pour tous les artistes, d'un grand intérêt; quelques-uns des sujets exposés par M. Hébrard nous sont particulièrement chers.

C'est ainsi que la belle statue du P. d'Alzon, par Falguière, est merveilleusement rendue au moyen de la fonte du bronze à cire perdue. La statuette représente le vénéré fondateur des Augustins de l'Assomption en prières à genoux. La sévérité de l'œuvre en fait un véritable monument.

Une statuette et une médaille de S. S. le pape Léon XIII, par le sculpteur St-Lerche, nous retient également, et le beau buste de Falguière représentant le cardinal de Bonnechose est d'une facture vigoureuse qui fait revivre les traits fins et spirituels du grand prélat.

Le procédé de la cire perdue fait de chaque œuvre un original qui en augmente singulièrement la valeur. En outre, les patines, au lieu d'être le résultat de divers enduits, résultent de l'oxydation naturelle du bronze, telle que celle des bronzes antiques.

L'intérêt de la visite du Salon ouvert 21, rue Cambon, par M. Hébrard, s'accroît encore de beaucoup d'autres œuvres consciencieuses et originales, par exemple un ange gardien emportant un enfant au ciel, et un ange groupant des enfants autour de lui et implorant pour eux la pitié du Créateur. Ces deux sujets religieux sont de Dalou, sculptés, chose étrange, par le grand artiste en Angleterre, à l'époque où il fuyait les rigueurs de la répression de la Commune.

Nous croyons l'exposition de M. Hébrard appelée à un réel succès.

OFFICIERS RÉVOQUÉS

Deux officiers du 25e régiment de dragons, à Dijon, le colonel Escudier et le capitaine de Jankovitz, viennent d'être mis d'office à la retraite.

Les motifs de cette grave décision sont tenus secrets.

Toutefois, on assure que la disgrâce du capitaine de Jankovitz provient de ce qu'il aurait adressé à un de ses anciens chefs, le colonel de Coubertin, une lettre privée le félicitant de son attitude. Cette lettre, ouverte par le cabinet noir, a valu à cet officier d'être frappé par le général André.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA COMMISSION DES RÉFORMES JUDICIAIRES

La Commission des réformes judiciaires a entendu sur le projet de loi du gouvernement relatif aux Sociétés par action, M. Rousseau, rapporteur général de la Commission extra-parlementaire.

Elle a ensuite entendu et adopté le rapport de M. Gruppi, favorable à l'abrogation de l'article 298 du Code civil, au terme duquel « dans le cas de divorce admis en justice pour cause d'adultère, l'époux coupable ne pourra jamais se marier avec son complice ».

La proposition de loi ayant pour objet cette abrogation a été présentée à la Chambre par MM. Louis Barthou, Caillaux, Millerand et Poincaré.

LE SERVICE DE DEUX ANS

La Commission de l'armée a commencé la discussion générale du service de deux ans.

Des observations échangées, il résulte que la Commission, désireuse de faire aboutir le plus vite possible cette réforme, compte ne modifier le texte du Sénat que sur quelques points.

Les questions qu'elle étudiera plus spécialement sont celles se rattachant aux effectifs, aux rengagements et aux sous-officiers. La discussion générale a été close et, dès sa prochaine séance, la Commission passera à l'examen des articles.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

La Commission du travail a entendu le rapport verbal de M. Chambon sur la question des bureaux de placement.

Elle s'est prononcée pour la suppression des bureaux avec indemnités, consistant dans l'autorisation pour les directeurs des bureaux de placement de continuer leur industrie pendant un certain nombre d'années.

DERNIÈRE HEURE

LES SÉCULARISATIONS ET LA COMMISSION D'ASSOCIATION

La délégation des groupes de gauche a approuvé à l'unanimité le texte de la Commission des associations.

Le rapport sera déposé demain jeudi.

La discussion demandée aura lieu lundi prochain.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE CHEMIN DE FER PARIS-CHARTRES

La Commission des finances, réunie sous la présidence de M. Magnin, a donné audience aux ministres des Travaux publics et des Finances, qui ont été entendus sur le projet de loi tendant à l'établissement d'une nouvelle ligne de Paris à Chartres.

M. MÉLINE, CANDIDAT SÉNATORIAL

Les délégués sénatoriaux des Vosges sont convoqués dimanche prochain, à Epinal, à une réunion préparatoire ayant pour objet de se prononcer sur le choix définitif du candidat qui doit succéder à M. Brugnot.

Les deux candidats républicains en présence sont jusqu'à présent M. Jules Méline et M. Duceux, maire de Saint-Dié.

Nous croyons savoir que M. Méline, qui assistera à la réunion, y prononcera un discours politique.

Les Congrégations contre les liquidateurs

La 1re Chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Ditte, est saisie cette après-midi des demandes en nullité, du jugement qui a nommé le liquidateur, formées par les Capucins, les Oblats, les Franciscains, les Rédemptoristes et les Marianites.

Les trois premiers invoquent comme moyen la thèse développée hier encore devant le tribunal correctionnel, c'est-à-dire l'absence d'une loi pour leur refuser l'autorisation.

Les Rédemptoristes autorisés par *lettres patentes* du roi de Sardaigne, en date du 21 août 1846, se prévalent de ce document; ils soutiennent, non sans raison, que le décret du 20 mai dernier qui a rapporté leur autorisation, à supposer qu'il soit valable, est bien postérieur au jugement qui a nommé le liquidateur.

Le tribunal a donc eu tort de nommer un liquidateur à une époque où les lettres patentes avaient toute leur force.

La situation des Marianites est identique.

Ils ont été autorisés par ordonnance de 1825 comme Congrégation en faveur de l'enseignement primaire.

Cette ordonnance n'a été rapportée qu'en mai, c'est-à-dire longtemps après la nomination du liquidateur.

Me Millerand, au nom du liquidateur, a dit que, depuis 1817, il était besoin d'une loi pour autoriser les Congrégations. On se demande alors à quoi ont servi les décrets rapportant les ordonnances et lettres patentes.

Me Louchet répliquera au nom des Congrégations.

LES SALÉSIENS EN APPEL

(De notre correspondant)

Nimes, 17 juin. — Sur renvoi de la Cour de cassation, la Cour d'appel de Nimes examinera demain l'affaire des douze anciens Salésiens sécularisés de Nice, Toulon et Canon, près Aix, acquittés en première instance et appel.

M. Plaignan, procureur général, occupera le ministère public.

Les défenseurs seront MM. Fernand Daudet et de Pougnadoresse.

LES ÉCOLES FERMÉES

Tarbes, 17 juin. — De notre correspondant : De nombreux établissements ont reçu l'ordre de fermer pour le 31 juillet.

Les Frères de Ploërmel, 1 établissement; les Marianites, 1; les Sœurs de Nevers, 2; les Sœurs de Saint-André, 7; les Sœurs du Saint-Nom de Jésus, 1; les Sœurs de la Sagesse, 3; les Sœurs de Saint-Joseph, 48; les Sœurs de l'Assomption, 1; les Filles de Marie, 1.

Plusieurs villages seront ainsi privés d'écoles.

AU TABLEAU D'HONNEUR

M. Léchandé, maire d'Angiens (Seine-Inférieure), avait répondu à la circulaire préfectorale enjoignant de faire cesser la célébration du culte dans les églises et les chapelles « non autorisées » :

Catholique, représentant élu d'une commune foncièrement catholique, je croirais trahir le mandat qui m'a été confié, en me prêtant aux machinations sectaires qui ont pour but d'entraver la liberté du culte.

Cette noble réponse lui a valu l'honneur d'être suspendu de ses fonctions par le préfet.

—o—

Chaumot et Pazy sont deux communes de la Nièvre réunies au spirituel et formant la paroisse de Pazy-Chaumot.

La maison des Sœurs de Nevers, qui dirigeaient l'école, était située à Pazy, chef-lieu de la paroisse.

Lors de leur expulsion, de très belles manifestations eurent lieu, auxquelles prit part M. Dervault, maire de Chaumot.

Suspendu pour ce fait par le préfet, M. Dervault vient par un décret signé de M. Loubet, sur la présentation de M. Combes, d'être honoré d'une révocation.

LES RELIGIEUX DEVANT LES JUGES

LES ANCIENS JÉSUITES
Au tribunal de Rouen

Le tribunal a rendu, hier, son jugement dans les poursuites intentées aux anciens Jésuites de Rouen.

Les anciens religieux sont condamnés à 16 francs d'amende : les propriétaires et les domestiques sont acquittés.

Examinant seulement la question de la vie en commun, le jugement dit que l'essai de division par groupement de deux par deux commencé d'abord, a été, par la suite, profondément modifié, de sorte que la même vie en commun semble avoir été recommencée, que les anciens Pères, dispersés en apparence, se réunissaient à table, n'étaient jamais isolés et vivaient au moins deux par deux dans des logements en communication.

Le tribunal ne retient donc comme unique grief que la dispersion insuffisante.

LES CAPUCINS
A Douai

Les huit Capucins de Calais condamnés, le 27 mai, à 20 francs d'amende, comparaîtront le 24 juin devant la Cour de Douai.

La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie)

M. le juge d'instruction de Bonneville a rendu son ordonnance de clôture dans la volumineuse information à laquelle ont donné lieu les manifestations qui se sont produites à La Roche-sur-Foron à l'occasion de l'expulsion des Capucins du couvent de cette ville en fin avril dernier.

Les sept religieux arrêtés et mis en liberté d'office au bout de près d'un mois de détention préventive bénéficient d'une ordonnance de non-lieu et sont simplement renvoyés devant le tribunal correctionnel sous la prévention d'infraction à la loi du 1er juillet 1901 à la date du 25 avril 1903, ce qui ne se comprend guère, puisqu'il a fallu un décret du 21 mai dernier pour déclarer dissoute la Congrégation des Capucins de La Roche. Par contre, l'ordonnance renvoie MM. Lautard, Charlet, Stratton, Tissot, Dubourgeal, et Mmes Baud, Dupanloup et Deletrez devant la Chambre des mises en accusation pour crime de rébellion et de violences.

Les trois inculpées qui sont des personnes des plus honorables ont été mises en liberté provisoire, mais leurs quatre honorables co-prévenus, parmi lesquels se trouvent trois chefs de famille à la tête d'importantes maisons de commerce, sont toujours maintenus en état de détention.

Nantes, 17 juin. — Les sept Prémontrés et les six Capucins partis ce matin pour Rennes, où ils vont en appel, ont été l'objet de manifestations sympathiques à leur départ.

Plus de 3 000 personnes les ont accompagnés de la gare à l'hôtel de Bauce, puis au Palais de Justice, aux cris de : « Vivent les Pères! Vive la liberté! »

Au Palais, d'importantes mesures de police avaient été prises. Aucun incident ne s'est produit.

Au début de l'audience, le P. Lazare, supérieur des Capucins, a fait une magnifique déclaration demandant à la Cour de proclamer le droit qu'ont les religieux comme les autres citoyens de vivre librement.

A Rennes

Rennes, 17 juin. — 6 Capucins et 7 Prémontrés sont arrivés de Nantes ce matin à 10 h. 37, accompagnés de quelques amis et de leurs avocats. 500 personnes, hommes et femmes, les attendaient à la gare et les ont accompagnés jusqu'à leur hôtel.

Ils comparaissent à midi 1/2 devant la Cour d'appel. Ils sont appelants d'un jugement du tribunal de Nantes les condamnant respectivement à 16 et 50 francs d'amende.

LES DOMINICAINS

Biarritz, 17 juin. — Trois Dominicains de Biarritz et deux Capucins de Bayonne, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et refus de se disperser, ont été acquittés par le tribunal correctionnel de Bayonne.

MANIFESTATION CONTRE UN JUGE

Le juge de paix de Marcilly-le-Hayer (Aube), s'est rendu hier à Mesnil-Saint-Loup pour faire une enquête sur les Bénédictins; il a entendu plusieurs témoins.

A cette occasion, la foule, qui s'était rassemblée sur la place de la mairie, se livra à des manifestations en sens divers; au cours d'une bagarre, plusieurs personnes ont été contusionnées.

LETTRE DE SYRIE

D'une longue lettre sur la répercussion de la persécution religieuse qui sévit en France sur nos intérêts en Orient, nous extrayons le passage suivant que nous recommandons aux réflexions de quiconque tient à l'influence française à l'étranger :

C'est d'un cœur attristé que nous suivons d'ici les phases de la persécution religieuse en France. Tous, chrétiens et musulmans, s'entretiennent des faits et gestes de l'ex-abbé Combes, et tous sont unanimes à blâmer, dans des termes indignés, les tristes événements qui se déroulent dans ce beau pays de la liberté et de la générosité.

Oui, la crise que traverse actuellement l'Eglise en France est aiguë. Mais, si vous souffrez des mesures draconiennes dont les religieux enseignants et prédicants, hospitaliers et contemplatifs, sont l'objet, nous en souffrons aussi, car vos joies sont nos joies et vos tristesses sont nos tristesses.

Et puis, ce qui augmente surtout notre tristesse, c'est de constater, de nos propres yeux, les déplorables conséquences de cette politique satanique, dont le but avoué est l'anéantissement du christianisme en France. Le prestige de la France n'est plus chez nous, en Syrie, qu'à l'état d'un souvenir lointain.

L'influence dont vous jouissiez sur les chrétiens orientaux et qui avait considérablement grandi dans le dernier siècle, est plus qu'en décroissance, elle tend à disparaître au profit des autres puissances rivales.

Je n'exagère rien; mais il est bon qu'on le dise et qu'on le sache bien : *la persécution religieuse a diminué la France dans l'amour et l'estime des Orientaux au delà de tout ce qu'on peut imaginer*. C'est avec tristesse que je constate chaque jour autour de moi, en Syrie et au Liban, où la France est aimée cependant, chez les chrétiens comme chez les infidèles, la fâcheuse impression produite sur tous les esprits par la haine aveugle des proscripteurs. Le délire anticlérical de l'apostat attriste les amis et réjouit les ennemis de la France. Ces derniers éprouvent une joie féroce en voyant la protectrice des chrétiens d'Orient s'affaiblir et se ruiner en querelles intestines.

L'empereur d'Allemagne profite de tous les instants, de toutes les occasions pour nous supplanter. Il n'épargne rien auprès des Orientaux chrétiens pour les arracher au protectorat de la France. Aussi, avec quelle âpreté cherche-t-il partout, en Syrie et à Jérusalem, à supplanter la France ou à partager avec elle ce domaine d'influence qu'elle s'est acquis depuis un temps immémorial. Ses sujets catholiques ou protestants, efficacement protégés, jalousement favorisés par le Sultan, s'implantent en maîtres en Orient.

Ils possèdent déjà d'immenses terrains qu'ils administrent admirablement bien, et le voyage de Guillaume en Palestine est loin d'avoir nui à cette prodigieuse prospérité. Ils sont un peu partout : à Jérusalem, aux portes du Cénacle et à deux pas du Saint-Sépulcre, dans les anciens cloîtres du couvent des chevaliers de Saint-Jean, dans *l'église de Sainte-Marie Latine*, à Caïfa, au pied du Carmel, à Nazareth, à Baalbek, dans les montagnes du Liban. C'est avec douleur que je le dis, *l'ardent prosélytisme dont ils font preuve, cette fièvre de se répandre leur ont acquis déjà les sympathies des populations orientales...*

LE SAINT DU JOUR

SAINT LÉON III, PAPE (816)

Parmi les pontifes qui ont illustré le nom de Léon, celui-ci est célèbre dans l'histoire de l'Eglise par les grands événements auxquels il prit une part prépondérante. Il était religieux bénédictin et dignitaire de la basilique de Latran lorsqu'il fut élu pape le 26 décembre 795 après le pape Adrien Ier. Toutefois, une faction puissante contesta son élection et le contraignit même à l'exil. Ce fut pour le rétablir que Charlemagne franchit les Alpes et alla jusqu'à Rome où il confirma les donations faites par son père Pépin le Bref au Saint-Siège. Léon III sacra Charlemagne empereur d'Occident le 25 décembre de l'an 800 et après un pontificat de vingt et un ans mourut en 816 survivant de deux années au grand protecteur de l'Eglise.

CROIX
Nos amis défunts

Cyprien Couturier, 68 ans, négociant à la Mothe-Achard (Vendée), membre honoraire de l'association catholique de la Jeunesse française, mort entouré de ses sept enfants; le huitième, Marianite, n'a pu arriver à temps pour lui fermer les yeux. — M. Auguste Gallay, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris, président du Conseil de fabrique de l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine. — M. Léon Deniau, à Toulouse, le 28 mai, à 75 ans. — Mme Raymond Suchetet, belle-fille de M. Suchetet, député du Havre. Elle était fille de M. Paul Allard. Elle n'avait que 22 ans. Ses funérailles se feront demain jeudi à Tocqueville-les-Murs, près Fécamp.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 jours d'indulgence)

Mariages

On recommande aux prières le mariage récemment célébré à Saint-Maurice de Besançon de M. Albert Vieillard, fils de M. Léon Vieillard, maître de forges à Morvillars, avec Mlle de Lispré.

On recommande aussi aux prières le mariage prochain du baron Robert de l'Epine avec Mlle Marie de Balorre.

ÉCHOS RELIGIEUX

La manifestation du Mans

Malgré le mauvais temps, il y avait une immense affluence sur le parcours de la procession au Mans. Mgr de Bonfils portait le Saint Sacrement. Une foule considérable suivait le dais, et dans cette foule se trouvaient *quinze cents* hommes ou jeunes gens, au lieu des 2 ou 300 des années précédentes.

Noces de diamant sacerdotales

Le savant abbé Branchereau, de la Compagnie de Saint-Sulpice, vicaire général et, depuis trente-trois ans, supérieur du Grand Séminaire d'Orléans, vient de fêter ses noces de diamant sacerdotales.

La fête était présidée par Mgr Touchet, qui a redit les étapes de la magnifique carrière du vénéré jubilaire, rappelant, entre autres, qu'au temps où il était directeur au Grand Séminaire de Nantes et vicaire général de Mgr Jacquemet, il avait eu pour collègues dans ce poste M. l'abbé Richard, aujourd'hui cardinal-archevêque de Paris, et M. l'abbé Laborde, aujourd'hui évêque de Blois.

La Saint-Antoine de Padoue à Montmélian

M. Veyrat, le nouveau maire, n'ayant pas voulu rapporter l'arrêté de son prédécesseur interdisant les processions, et le couvent des Capucins étant fermé, les habitants du faubourg se sont rendus après la messe dans une cour privée, en face du monastère silencieux. Un modeste reposoir avait été dressé pour recevoir les reliques du saint.

Encore une fête religieuse et une coutume locale dont la haine des sectaires poursuivra en vain la disparition.

PRIÈRE ET ACTION

Nous constatons avec joie l'extension que prend sans cesse la *Ligue de l'Ave Maria*. En ce moment surtout une active propagande a fait considérablement augmenter le tirage de cette petite feuille bleue qui vient chaque mois unir ses abonnés dans la prière et dans le zèle pour toutes les œuvres d'apostolat.

C'est bien l'heure, en effet, de nous souvenir que, tout en agissant comme si tout dépendait de nous, il faut prier comme si tout dépendait de Dieu.

Les personnes qui désirent travailler à l'extension de cette union de prières peuvent nous demander une notice indiquant le but, l'organisation et les conditions de l'œuvre.

Un abonnement au petit bulletin bien mensuel coûte 0 fr. 25 par an. Et pour 4 fr. par an on reçoit 10 exemplaires chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.

SOUSCRIPTION
de la Ligue patriotique des Françaises
53, rue de Vaugirard

POUR LES RELIGIEUSES PERSÉCUTÉES

HUITIÈME LISTE

Report des listes précédentes : 30 212 fr. 20. M. Machelard et Sœurs, 200 fr. — Mme Giraud, 2 fr. — Une fiancée, 5 fr. — An., 10 fr. — Comtesse Beauguet, 10 fr. — An. de Noisiel, 200 fr. — Mlle M. Grosjean, 16 fr. — E. D., 5 fr. — An. de Dôle, 20 fr. — An. de Joigny, 20 fr. — T. L., 1 fr. — An. de Poitiers, 100 fr. — Dr H. de M., 30 fr. — Mme Delacour, 2 fr. — Mme Motin, 2 fr. — Un musicien français, pour les religieuses et la suppression des Tziganes aux fêtes mondaines, 1 fr. — « Cœur de Jésus, sauvez la France! », 5 fr. — Mlle Louise Maciet, 5 fr. — Comtesse de Mailly, 20 fr. — Une pauvre femme, 30 fr. — Deux an., 100 fr. — M. Rieuze, ex-député, 5 fr.

Total : 31 011 fr. 20.

Le secret du docteur

— Laurence, lady Sharpe est ici et désire vous parler. Faut-il la prier d'entrer dans votre cabinet ?

— Oui, s'il vous plaît, Cecilia...

Il la rappelait, mais elle était partie précipitamment.

— Voulez-vous venir par ici, Mesdames ? demanda-t-elle aux visiteuses.

Précédant de quelques pas les nouvelles clientes de son mari, elle leur ouvrit la porte du cabinet et s'effaça dans l'ombre.

Le docteur s'avança pour recevoir ces dames et Cecilia eut un soupir de soulagement, car elle était sûre de n'avoir pas été vue par lui.

Elle retourna à son poste d'observation dans la salle à manger et attendit la suite des événements.

Au bout d'un quart d'heure, la sonnette du cabinet se fit entendre et Cecilia se hâta de répondre à cet appel.

— Quoi qu'il arrive, Laurence ne me trahira pas devant lady Sharpe, se dit-elle.

La porte du cabinet de consultation était ouverte et, sur le seuil, se tenait le docteur.

— Voulez-vous conduire cette jeune demoiselle dans la salle à manger? dit-il.

A ce moment, il vit que la servante qui s'avançait n'était autre que Cecilia. Il tressaillit violemment et une singulière expression de surprise et de peine lui convulsa les traits. Cecilia se sentit trembler de la tête aux pieds, tandis qu'elle précédait la jolie et délicate enfant dans la salle à manger.

Le changement sur la physionomie du docteur avait été si marqué que lady Sharpe s'en était aperçue.

— Vous paraissez souffrant, docteur Digby? dit-elle.

Il s'excusa, répondit que ce n'était qu'un malaise passager et pria la visiteuse de s'asseoir.

Le calme et le sang-froid lui revinrent bientôt, mais indépendamment de la contrariété qu'il venait d'éprouver, il se sentait au cœur une profonde tristesse qui, en dépit de ses efforts, se reflétait dans ses paroles et le timbre de sa voix.

— Je désire savoir toute la vérité, déclara lady Sharpe. Vous avez soigneusement ausculté ma fille. Est-il certain qu'elle a le poumon gauche légèrement affecté?

— Je suis peiné de vous dire que c'est la vérité, répondit le docteur. Le mal n'est pas très étendu actuellement, mais le poumon gauche est certainement attaqué.

Lady Sharpe releva son voile. Elle avait à la main un éventail qu'elle ouvrit et agita légèrement devant son visage pour mieux cacher son émotion et se donner une contenance.

— Ma fille est tout ce qui me reste, dit-elle lentement. J'avais autrefois quatre enfants; trois d'entre eux sont morts en bas âge. Dorothy seule a grandi et s'est développée sous mes yeux...... j'avais toujours eu l'espoir de pouvoir la conserver.....

Digby ne répondit pas, mais le trouble de son cœur passa dans ses yeux.

— De quoi vos enfants sont-ils morts? demanda-t-il, après une longue pause et sans regarder lady Sharpe.

— Mon aînée eut une maladie de la moelle épinière et s'éteignit par degrés. Les deux autres étaient très délicats à leur naissance et ne prirent jamais beaucoup de forces.

— Oh! tout cela vient de la même source, dit Digby. Votre fille a-t-elle été bien portante jusqu'à présent ?

— Oui, depuis le jour de sa naissance, elle a toujours été du nombre de ces êtres radieux qui semblent faits pour le bonheur; sa vie est une joie continue, tout l'intéresse et l'amuse; tout ce qui l'entoure lui procure une jouissance quelconque. Elle est charmante, gaie et pleine d'entrain. Elle n'avait jamais eu la moindre maladie, jamais le moindre mal. L'hiver dernier, à la suite d'un refroidissement, elle eut un rhume. La frayeur nous prenant, nous l'emmenâmes à Menton. Quand sa santé fut rétablie, nous revînmes en Angleterre. Depuis un mois environ, je remarque que, de temps à autre, elle porte la main au côté, tousse un peu la nuit et semble fatiguée sans aucune cause plausible. Le Dr Phillips est un ami de la famille. Je lui ai parlé de ma fille, l'autre jour. Il m'a dit que si quelqu'un pouvait la sauver, c'était vous, et m'a donné à entendre que vous aviez un moyen infaillible de guérison pour les maladies de..... poitrine. L'espoir m'est revenu avec ses paroles et j'ai voulu vous parler sans retard. Oh! est-il bien vrai, docteur Digby, que vous ayez trouvé l'arme propre à combattre ce terrible ennemi? Pouvez-vous me promettre de guérir mon enfant?

— Vous me faites beaucoup de mal, répondit Digby d'une voix sourde et douloureuse. Si j'étais un homme de science sans scrupules et sans principes, je pourrais vous renvoyer chez vous le cœur réchauffé et réjoui par un espoir trompeur..... Je ne le puis pas..... Phillips a agi inconsidérément en m'attribuant tant de pouvoir, en vous promettant une cure possible.....

— Ne puis-je donc rien espérer? demanda lady Sharpe, d'une voix où tremblaient des sanglots.

— Je n'ai découvert aucun remède infaillible pour les maladies de poitrine, reprit Digby d'un air triste et solennel. Je donnerais ma vie, oui ma vie, pour une telle découverte, mais ce bonheur suprême, le plus grand des dons qui puissent être faits à l'humanité, ne m'est pas tombé en partage jusqu'à présent.

— Mais alors vous cherchez, vous faites des expériences.....

— La chose est vraie jusqu'à ce point, mais la lumière ne se fait pas et ma découverte reste imparfaite et inutile.

— J'ai espéré en vain, dit lady Sharpe avec découragement. Toute la nuit dernière, j'ai été absorbée dans cet espoir de guérison. En venant chez vous, je me répétais sans cesse : Dorothy vivra; cette toux qui fait mon désespoir cessera enfin et cette beauté éthérée de son visage ne me torturera plus.

— Jamais votre fille ne deviendra comme les autres jeunes filles que vous voyez autour de vous, dit le docteur en se levant. Mais vous êtes riche et il vous est possible de prendre des mesures qui, pendant longtemps, arrêteront les progrès de la maladie. Il ne faut pas que votre fille passe l'hiver en Angleterre.

— Non, non, nous l'emmènerons au loin, mais Menton ne l'a pas guérie. Nous pensions qu'un séjour dans cette ville, dès le début du mal, aurait pu l'enrayer et faire merveille. Hélas, il n'en a rien été.

— Je ne vous conseille pas Menton pour cet hiver, dit le docteur. Votre fille est d'une nature trop excitable. L'air de la Méditerranée tend à augmenter cette sorte d'excitabilité dont souffre miss Sharpe; un air froid et sec serait préférable pour elle. Cependant, lady Sharpe, je vous conseille de consulter à cet égard votre propre docteur. Vous êtes venue vers moi sous l'empire d'une croyance erronée, pensant que j'avais en mon pouvoir la guérison de votre fille, quand, malheureusement, je ne peux rien de plus que mes confrères. Je crois donc qu'il serait plus sage de consulter le docteur de la famille.

— Si vous le préférez... répliqua lady Sharpe qui se leva avec une certaine raideur dans les manières.

Le Dr Phillips m'a certainement bercée d'un faux espoir, dit-elle.

— Je lui parlerai à ce sujet, répondit Digby, car la chose ne doit pas se renouveler. Non, lady Sharpe, je ne peux accepter aucune rémunération. Vous êtes venue à moi sous une fausse impression.

— Vous avez agi loyalement, docteur Digby et je vous en dois des remerciements. Si vous n'êtes pas le magicien que j'avais espéré trouver, vous avez, du moins, un cœur généreux et compatissant. Permettez-moi donc de reconnaître vos services d'après la manière reçue et adoptée.

Il s'inclina, mais les deux guinées semblaient lui brûler la main dans laquelle lady Sharpe les avait glissées.

Il l'accompagna, ainsi que sa fille, jusqu'à la porte de la rue qu'il ouvrit lui-même.

VIII

Dans la soirée, Digby se rendit au no 47. Les lumières qui brillaient au travers des fenêtres du salon et les joyeuses notes de musique qui s'en échappaient lui indiquèrent tout de suite que M. et Mrs Phillips avaient une réunion. Il n'en voulut pas moins voir aussitôt son confrère.

— Le Dr Phillips est-il à la maison? demanda-t-il au domestique en livrée qui ouvrit la porte.

Digby portait encore son costume de *tweed*; un chapeau de feutre mou lui cachait en partie les traits; rien dans sa personne n'annonçait un « professionnel », aussi le laquais le considéra-t-il avec quelque étonnement, et, le prenant pour un client, lui répondit:

— Le Dr Phillips est à la maison, mais il est occupé en ce moment. Nous avons une réunion ce soir; Monsieur ne pourrait vous voir que demain, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

— Dites à votre maître que le Dr Digby désire lui dire un mot et ne le gardera qu'une minute ou deux.

(A suivre.)

L.-T. MEADE

Traduit de l'anglais par ARMOR.

Le Mois littéraire et pittoresque
POUR LES FAMILLES
LE NOËL
JOURNAL DES ENFANTS
5, Rue Bayard, Paris